Planification de l’utilisation de l’intelligence artificielle générative dans un cours

Soutenir un encadrement réfléchi dans le respect de l’intégrité et de l’autonomie professionnelle du personnel enseignant

Mai 2026

Remerciements

Groupe de projet

Hugo Larouche-Trottier, Cégep Outaouais

Jino Arsenault, Cégep de la Gaspésie et des Iles

Marco Guilbault, Réseau REPTIC, Fédération des cégeps

Marie-Josée Tondreau, Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Mélissa Racine, Collège Laflèche

Pierre Genest, Collège de Maisonneuve

Sandra Fortin, Cégep Beauce-Appalaches

Révision linguistique

Dominique Girard, Fédération des cégeps

Isabelle Bouchard, Bla bla rédaction

Mise en page

Dominique Girard, Fédération des cégeps

Pour citer

Fédération des cégeps (2026), *Planification de l'utilisation de l'intelligence artificielle générative dans un cours*, Réseau REPTIC.

Conditions d'utilisation :

La licence Creative Commons CC BY-SA 4.0 vous autorise à :

- Partager – copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats pour toute utilisation, y compris commerciale.
- Adapter – remixer, transformer et créer à partir du matériel pour toute utilisation, y compris commerciale.

Selon les conditions suivantes :

- BY (*attribution*) : vous devez créditer l'œuvre originale, intégrer un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été effectuées à l'œuvre originale. Vous devez indiquer ces informations par tous les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que la Fédération des cégeps vous soutient ou soutient la façon dont vous avez utilisé son œuvre.
- SA (*partage dans les mêmes conditions*) : dans le cas où vous effectuez un remix, que vous transformez, ou créez à partir du matériel composant l'œuvre originale, vous devez diffuser l'œuvre originale modifiée dans les mêmes conditions, c'est-à-dire avec la même licence que celle avec laquelle l'œuvre originale a été diffusée.

La Fédération des cégeps ne peut retirer les autorisations concédées par la licence tant que vous appliquez les termes de cette licence.

De plus, il est essentiel de retourner au Réseau REPTIC une copie de toute adaptation.

FÉDÉRATION DES CÉGEPS | RÉSEAU REPTIC
800, boulevard de Maisonneuve Est – 15e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8
514 381-8631
fedecegeps.ca | reptic.ca

Présentation

Contexte

Lors de la rencontre REPTIC de l'automne 2025, le Cégep de la Gaspésie et des Iles a présenté une vision synthétique d'une planification d'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg) en classe. Ce processus étant exemplaire, le groupe de projet Accompagnement IAg du Réseau REPTIC a décidé d'adapter la ressource afin d'en produire une version modifiable pour le réseau collégial. En complément du *Guide sur l'encadrement pédagogique de l'IAg*, cette version du processus permettra aux collèges d'avoir une vision d'ensemble de la démarche d'utilisation de l'IAg dans les activités d'apprentissage et d'évaluation.

Objectifs et limites du document

La planification d'utilisation décrite dans le présent document se veut une introduction structurante aux étapes clés permettant de déterminer si l'on intègre ou non l'IAg dans un cours. Une fois les étapes bien maitrisées, l'établissement devra identifier les ressources qui existent déjà pour encadrer l'utilisation de l'IAg, les ressources à adapter et celles à développer. Il devra aussi définir l'accompagnement requis par le personnel, selon le contexte institutionnel.

Limites du document

Chaque personne utilisant ce processus d'utilisation devra s'appuyer sur les catégories de ressources identifiées ou développées par son établissement à chacune des étapes. Dans le respect de l'autonomie des collèges, aucune ressource ne sera recommandée dans ce document.

La collaboration avec un ou une REPTIC est essentielle à la mise en œuvre de cette planification d'utilisation. Pour offrir un bon accompagnement, le ou la REPTIC a accès à un guide d'accompagnement destiné aux membres de la communauté de pratique.

Ce que ce document n'est pas

Ce processus de planification n'est ni un guide de soutien à la construction de ressources pour l'utilisation de l'IAg ni un recueil d'outils.

PLANIFICATION DE L'UTILISATION DE L'IAG DANS UN COURS

2 | Rédiger des consignes claires

Expliciter l'alignement entre les intentions pédagogiques, les compétences visées, les modalités d'évaluation et les attentes communiquées.

4 | Présenter les ressources sur l'IAg et sur l'intégrité intellectuelle

Présenter les outils disponibles en matière d'intelligence artificielle et d'intégrité intellectuelle. Il ne s'agit pas seulement d'interdire ou d'autoriser, mais aussi d'outiller.

1 | Situer le niveau d'utilisation de l'IAg

Déterminer si l'utilisation de l'IAg peut soutenir le développement de chaque compétence à acquérir et s'il est pertinent de l'autoriser.

3 | S'assurer de la compréhension des règles et des consignes en classe

Discuter des consignes en classe et expliciter la position pédagogique adoptée pour éviter toute mauvaise compréhension, interprétation ou utilisation. Transmettre des consignes à l'écrit n'est pas suffisant.

5 | Être un modèle

Mentionner, le cas échéant, que l'IAg est utilisée comme assistante pédagogique avec le même souci de rigueur intellectuelle que celui attendu de la part des étudiants et étudiantes.

1 Situer le niveau d'utilisation de l'IAg

Résumé

Il est essentiel de définir, dès le départ, si l'utilisation de l'IAg peut soutenir le développement de chaque compétence à acquérir dans le cadre d'un cours et de décider s'il est pertinent d'autoriser cette utilisation. Une analyse initiale de la compétence est requise afin d'étayer et de prendre cette décision.

Ressources à utiliser

Des ressources sont à la disposition du personnel enseignant pour soutenir l'analyse qui mènera aux prises de décisions concernant l'utilisation de l'IAg dans le cadre des apprentissages et de l'évaluation. Elles peuvent également lui permettre de développer une compréhension partagée et favoriser des choix cohérents, réfléchis et alignés sur les intentions pédagogiques. Cette analyse peut se faire avec le soutien d'un conseiller ou d'une conseillère pédagogique.

- Documents de gouvernance (politique d'évaluation, document en lien avec l'intégrité intellectuelle, politique et directive interne, plan-cadre, plan de cours, etc.);
- Appui théorique (Guide GÉAN, alignement théorique, zone proximale, etc.);
- Outils d'opérationnalisation (fiche pratique de clarification de la cible d'apprentissage, arbre décisionnel, gabarits, etc.).

Sous-étapes

1. Analyser la ou les compétences et les apprentissages du cours et concevoir les évaluations

Afin de déterminer si l'IAg peut être une aide ou un obstacle aux apprentissages de l'étudiant ou de l'étudiante, une analyse de la compétence et de l'alignement pédagogique est essentielle. Cette sous-étape est complexe et peut nécessiter une discussion avec un conseiller ou une conseillère pédagogique et le département responsable de la compétence.

En concordance avec le déploiement du programme, il faut d'abord comprendre la complexité de la ou des compétences à développer et les apprentissages requis en procédant à une analyse. Celle-ci permettra, entre autres, de vérifier que la compétence à acquérir se situe dans la zone proximale de développement de l'étudiant ou de l'étudiante, et ce, indépendamment de son utilisation de l'IAg.

Pour s'assurer de la réalisation des apprentissages souhaités dans le cadre du cours, il faut déterminer le niveau taxonomique visé afin de garantir une cohérence entre les tâches qui seront proposées et les apprentissages attendus. Cette réflexion permettra de préparer correctement la prochaine étape, qui est de construire des évaluations formatives, sommatives ou certificatives, et ce, en évitant de mesurer autre chose que la compétence réellement ciblée. Dans tous les cas, une évaluation formative devrait précéder une évaluation sommative ou certificative.

2. Établir les modalités d'utilisation de l'IAg dans les évaluations formatives

C'est lorsque sont définies les modalités de réalisation des activités et des évaluations formatives, en cohérence avec les intentions pédagogiques du cours, que l'enseignant ou l'enseignante détermine le rôle que peuvent jouer certains outils d'IAg dans l'apprentissage. Il ou elle doit notamment préciser les conditions de réalisation, les formes de rétroaction et les risques de plagiat et de tricherie, et ce, en tenant compte du niveau d'autonomie que l'étudiant ou l'étudiante doit acquérir.

De plus, il est important d'identifier les types de connaissances visées par une évaluation ainsi que les manifestations observables de la compétence (ex. : un produit final, un processus ou un propos). Cette analyse assure la qualité et la cohérence de l'évaluation tout en permettant de définir les risques ou les bénéfices de l'utilisation de l'IAg selon la manifestation observable de la compétence.

L'ensemble des choix effectués doit s'inscrire dans une logique d'alignement pédagogique pour garantir une cohérence entre les compétences, les activités proposées et les modalités d'évaluation. Les activités formatives doivent ainsi soutenir le développement progressif des compétences en vue des évaluations sommatives ou certificatives, tout en favorisant l'équité.

3. Établir les modalités d'utilisation de l'IAg dans les évaluations sommatives ou certificatives

Il est important de définir clairement ce que l'étudiant ou l'étudiante doit être capable de réaliser toute seule dans la démonstration de sa maitrise de la compétence. Ensuite, il sera possible d'identifier si l'utilisation de l'IAg peut nuire à l'évaluation de la maitrise de la compétence ou la faciliter. Par exemple, l'IAg pourrait être utilisée pour complémenter la production de l'étudiant ou de l'étudiante sans pour autant nuire à la démonstration de la compétence visée dans le cours.

De plus, il faut choisir des modalités d'évaluation cohérentes avec les apprentissages visés : durée, contexte, format, matériel autorisé, risque de plagiat et de tricherie et, si c'est pertinent, recours permis à l'IAg. La décision d'interdire ou d'encadrer l'utilisation de l'IAg doit être alignée sur l'intention pédagogique et sur ce que l'on souhaite réellement mesurer.

2 Rédiger des consignes claires

Résumé

Après avoir déterminé les usages permis, restreints et interdits des outils d'IAg, le personnel enseignant doit fournir des consignes claires et détaillées dans les documents remis (par exemple, le plan de cours, les consignes d'évaluation et les travaux). Cette étape permet d'expliciter l'alignement entre les intentions pédagogiques, les compétences visées, les modalités d'évaluation et les attentes communiquées.

Ressources à utiliser

Les ressources à utiliser peuvent aider à donner des consignes détaillées, cohérentes avec les positions de l'établissement et alignées sur les intentions pédagogiques.

- Outils de l'établissement produits pour soutenir la rédaction de consignes adaptées aux différents niveaux d'utilisation de l'IAg;
- Directives institutionnelles relatives à l'IAg;
- Politiques d'évaluation des apprentissages;
- Documents en lien avec l'intégrité intellectuelle;
- Ressources pédagogiques produites par l'établissement ou par d'autres organismes.

Sous-étapes

1. Définir l'endroit et le moment adéquats à la transmission des consignes

Les consignes liées à l'utilisation ou à l'interdiction de l'IAg qui se retrouvent dans les documents institutionnels doivent être intégrées dans les documents appropriés comme le plan de cours ou les consignes de l'activité et diffusées avant la tenue des activités.

L'enseignante ou l'enseignant doit préciser à quel moment les consignes seront communiquées et à quel endroit les consulter. Il est également important d'indiquer si elles s'appliquent à l'ensemble du cours ou uniquement à certaines activités.

Une simple mention des consignes dans le plan de cours est insuffisante : chaque activité d'évaluation formative, sommative ou certificative doit faire l'objet d'un rappel explicite.

2. Écrire des consignes claires

La clarté des consignes repose non seulement sur leur intégration dans les documents appropriés, mais également sur une formulation précise et explicite. L'établissement peut prescrire la formulation des consignes. S'il ne l'a pas fait, rappelons que ces consignes devraient minimalement toucher les trois dimensions suivantes :

- dimension éthique : rappeler les valeurs d'intégrité intellectuelle, de propriété intellectuelle et d'honnêteté;
- dimension procédurale : expliquer la méthode de citation, les outils autorisés et le mode de déclaration (transparence);
- dimension pédagogique : préciser l'objectif de l'apprentissage (pourquoi, dans ce cas précis, l'IA aide ou nuit au développement des compétences).

3 S’assurer de la compréhension des règles et des consignes en classe

Résumé

Il n’est pas suffisant de transmettre les consignes à l’écrit. Pour éviter toute mauvaise compréhension, interprétation ou utilisation, il importe d’en discuter en classe et d’expliciter la position pédagogique adoptée concernant l’usage de l’IAg dans le cadre du cours. Cette prise de position précise dans quels contextes son utilisation est permise, encadrée, restreinte ou interdite, ainsi que les intentions pédagogiques qui sous-tendent ces choix.

Il convient ensuite de démontrer la conformité des règles et des consignes avec les politiques de l’établissement encadrant l’utilisation de l’IAg.

Enfin, les règles et consignes spécifiques liées aux travaux et aux évaluations doivent être détaillées avec rigueur. Il est essentiel d’encourager activement les étudiants et les étudiantes à poser leurs questions et à demander des clarifications afin de garantir une compréhension commune et d’assurer le respect des attentes établies.

Ressources à utiliser

Pour bien assurer la compréhension des règles et des consignes en classe, il faut d’abord bien connaitre les outils et les ressources à utiliser.

- Politiques;
- Règles;
- Documents de l’établissement;
- Outils concrets et opérationnels.

Sous-étapes

1. **Brosser le portrait du positionnement et de l’utilisation de l’IAg par les étudiants et étudiantes du cours**

Il est essentiel que l’enseignant ou l’enseignante comprenne bien l’utilisation de l’IAg que pourraient faire les étudiants et étudiantes du cours, et ce, pour mieux identifier les outils et les explications nécessaires à l’accompagnement de ses groupes. Le portrait brossé par le personnel enseignant doit tenir compte des compétences des étudiants et étudiantes en matière d’utilisation de l’IAg, de leur compréhension de l’intégrité intellectuelle et de leur capacité à se servir des ressources de l’établissement.

2. **S’assurer de la compréhension des étudiants et étudiantes**

L’enseignant ou l’enseignante vérifie la compréhension des règles et des consignes du cours, apporte des clarifications directement en classe et, si nécessaire, reformule ou réécrit les consignes pour en faciliter l’assimilation.

4 Présenter les ressources sur l'IAg et sur l'intégrité intellectuelle

Résumé

Cette étape vise à identifier et à présenter les ressources disponibles en matière d'IAg et d'intégrité intellectuelle qui permettent une meilleure utilisation des concepts et des usages éthiques et exemplaires. Il ne s'agit pas seulement d'interdire ou d'autoriser, mais aussi d'outiller l'étudiant ou l'étudiante afin qu'il ou elle adopte une utilisation critique, sécuritaire et conforme aux normes en vigueur dans l'établissement.

Ressources à utiliser

Pour assurer la compréhension des règles et des ressources par les étudiants et étudiantes, il faut d'abord bien les connaitre.

- Politiques;
- Règles;
- Documents de l'établissement ou approuvés par celui-ci;
- Outils concrets et opérationnels (par exemple, les outils conçus pour soutenir la rédaction des travaux).

Sous-étapes

1. Connaitre et choisir les ressources

Il est essentiel que l'enseignant ou l'enseignante identifie les ressources pertinentes qui pourraient aider les étudiants et étudiantes à améliorer leur littératie de l'IA, à bien utiliser dans le cours les outils d'IAg ou encore à bien comprendre les enjeux liés à l'intégrité intellectuelle et à l'utilisation de l'IAg. La maitrise des ressources qui seront présentées en classe permet au personnel enseignant d'adopter un discours cohérent, aligné à la fois sur les orientations institutionnelles et sur les ressources disponibles.

2. Présenter les ressources choisies

Il ne suffit pas d'identifier les ressources choisies. Leur présentation aux étudiants et étudiantes favorise le développement de l'autonomie intellectuelle et du jugement, tout en renforçant la compréhension des enjeux éthiques, légaux et pédagogiques associés à l'IAg. Elle dépasse le simple rappel des règles et s'inscrit dans une démarche pédagogique structurante. Elle vise à expliciter les exigences relatives à la déclaration de l'utilisation de l'IAg, à rappeler l'importance de la vérification des sources, à préciser les modalités de citation des contenus générés et à sensibiliser la population étudiante aux risques d'un usage non critique.

5 Être un modèle

Résumé

Lorsqu'un enseignant ou une enseignante utilise l'IAg, il est important qu'il ou elle adopte des pratiques exemplaires en se conformant aux politiques, règlements et outils internes de l'établissement. Si l'IAg sert d'assistante pédagogique, dans la conception de matériel didactique ou pour tout autre usage lié à un cours, son utilisation doit être mentionnée avec le même souci de rigueur intellectuelle que celui attendu de la part des étudiants et étudiantes. Il faut toutefois garder à l'esprit que les modalités de déclaration de la population étudiante peuvent différer de celles des membres du personnel.

Ressources à utiliser

Pour agir de manière cohérente, il est d'abord essentiel de bien connaitre et maitriser les ressources disponibles.

- Politiques;
- Règles;
- Documents de l'établissement;
- Outils concrets et opérationnels.

Sous-étapes

1. Se questionner sur son utilisation de l'IAg

Afin de montrer l'exemple, d'assurer une cohérence et d'agir comme modèle, il est essentiel de porter un regard critique sur sa propre utilisation de l'IAg, d'en justifier les choix dans une perspective éthique et responsable et de déterminer les usages de l'IAg les plus appropriés selon le contexte et les objectifs.

2. Déclarer l'utilisation de l'IAg

Il importe d'appliquer les modalités de déclaration de l'utilisation de l'IAg en s'appuyant sur les outils mis en place par l'établissement ainsi que sur les bonnes pratiques reconnues en matière d'enseignement supérieur.